

## Veiller à l'entretien

**Huiles de vidange, batteries, pneus... Il faut utiliser les bons circuits de récupération et de recyclage pour prévenir les nuisances.**

Une voiture concentre un grand nombre de matériaux polluants, dont il faut veiller au recyclage lors des opérations d'entretien et en fin de vie.

### Lavage

Lavez régulièrement votre véhicule : sur la route, les parkings, etc., il accumule de nombreuses particules polluantes, particulièrement des hydrocarbures, qui, dès la première pluie, sont lessivées et finissent dans les rivières. Pour cette raison, il est interdit de laver son véhicule en l'absence d'un bac de décantation et d'un système de séparation des hydrocarbures. Si certains petits garages sont parfois mal équipés, les stations de lavage sont généralement aux normes. Préférez le lavage haute pression, très économe en eau, au rouleau ou au jet.

### Huiles de vidange

Elles entrent dans la catégorie des "déchets dangereux", notamment en raison des cancérigènes qu'elles contiennent. Les garages sont tenus de collecter ces huiles en vue de leur élimination. Confiez-leur vos vidanges, d'autant que les filtres et les chiffons souillés posent les mêmes problèmes. Les particuliers préférant faire leur entretien eux-mêmes doivent donc impérativement porter ces rebuts en déchetterie ou chez un professionnel.

## À la recherche des garages "vertueux"

Le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) s'efforce depuis plusieurs années de faire adopter aux professionnels de bonnes pratiques de traitement des déchets. Des filières d'élimination ou de recyclage existent pour les liquides de refroidissement, les pneumatiques, les pare-brise, les batteries... Mais, hélas, à l'exception de quelques autocollants régionaux ou propres à certains réseaux, aucun label ou signe distinctif ne permet encore d'identifier les professionnels qui se conforment aux règles. Il reste au particulier à questionner son garagiste sur ses pratiques...

## Pas touche à la clim !

Certains professionnels proposent des interventions sur les systèmes de climatisation. Risqué ! Les vidanges, recharges et autres améliorations libèrent fréquemment dans l'atmosphère une partie des fluides de refroidissement, 1 300 fois plus nocifs pour le climat, par molécule, que le CO<sub>2</sub> ! Il n'existe encore aucune obligation de récupération pour ces produits. La consigne, selon certains spécialistes : tant que la climatisation produit du froid, ne touchez pas aux liquides frigorigènes. Consentez tout au plus à faire changer, tous les 2 ans, le filtre d'habitacle, qui arrête pollens et poussières.

### Véhicules hors d'usage

- Les véhicules mis en circulation depuis le 1er juillet 2002 et devenus hors d'usage doivent désormais être confiés à des démolisseurs agréés, en vue d'un traitement et d'un recyclage convenables avant broyage. En 2007, cette obligation sera étendue à tous les véhicules.
- Vérifiez que le démolisseur est bien agréé, en téléphonant à la préfecture.

